A.S.P.E.C.T.

## Association pour la sauvegarde

et la promotion de l’environnement

du Conquet

1 rue Aristide Briand

## 29217 Le Conquet

Le Conquet, le 15/09/2013

# Réunion du Conseil d’Administration du 07/09/2013

Etaient présents :

M Alain Brenterc’h

Mme Marie-Claude Burdin

M Jean Chabrol

Mme Josiane Clochon

M Philippe Gay

Mme Michèle Gendrot

M Laurent Guillois

M Christian Perez

Absent excusé :

Mme Jacqueline Ruel

Sujets abordés

 Forum des Associations

 2 permis de construire

 Construction sur la Corniche du Drellach

 Agenda 21

 Le PLU

 L’AMVAP

1. Forum

Récapitulation des actions menées

Dossier Ste Barbe où ASPECT souhaite être consulté

1. Permis de construire rue Dom Michel Le Nobletz

Le terrain a été vendu par le propriétaire voisin et il est prévu d’y construire 2 bâtiments sur une surface de 240 m2. Un 2° permis a été accordé le 25/07/2013 après un 1er projet annulé.

Ce qui nous pose problème est la proximité de la Chapelle Dom Michel.

Celle-ci est en cours de restauration et le coût en est de 200000 euros et une association s’est même créée des « Amis de Dom Michel » !!! Ce qui est en pleine contradiction.

Nous envisageons un recours gracieux en annulation : Un courrier sera fait dès demain à ABF et peut-être même un article dans la presse.

1. Permis de construire Rue Sainte Barbe

Il s’agit d’une maison qui vient d’être vendue sous réserve d’autorisation de permis de construire pour une extension.

Dans cette zone (B Centre ville) la limite de hauteur est de ≤ 9 m par rapport au terrain naturel : or le faitage est à 10.7 m au dessus de la rue ; il y a donc vice dans l’attribution du permis en date du 1/07/13.

Nous allons donc demander l’annulation du permis

1. Hôtel Ste Barbe

Il n’y a toujours pas de permis de construire déposé. ASPECT souhaite être consulté sur le projet

1. Pointe du Renard

La question va sûrement se poser : les terrains sont en zone constructible : le Parc Marin serait intéressé par les terrains du haut coté St Mathieu laissés en friche pour le moment. Le POS sur les Renards est de H=9m

1. Construction Corniche du Drellach

Il est évident qu’il n’aurait jamais du y avoir une construction de ce type à cet endroit : sans doute n’avons-nous pas été assez vigilants.

1. PLU

Il faut faire évoluer le PLU, mais en restant dans la légalité

1. Agenda 21

Mme Roignant, chargée du diagnostic, a été embauchée par la commune : ASPECT n’a jamais pu la rencontrer !!

1. AMVAP

Le cabinet Kerellou, architecte paysager, a été payé par la commune : il y a eu une rencontre avec ASPECT. 3 rencontres sont prévues d’ici fin septembre avec un diagnostic remis pour fin décembre mais pour le moment, c’est silence total.

Ce sont des réunions dans lesquelles on ne peut pas donner son avis, et ce qui est gênant c’est le fait d’être présent fait penser qu’on entérine !!!

Mme Roignant, chargée du diagnostic, a été embauchée par la commune : ASPECT n’a jamais pu la rencontrer !!